

SAVS-SAMSAH

Conditions d'admission :

- ⇒ Etre majeur et résider en Seine et Marne,
- ⇒ Etre en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, diagnostiqué avant 60 ans,
- ⇒ Etre titulaire d'une notification d'orientation SAVS ou SAMSAH de la Commission des Droits et de l'Autonomie, délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



ZONES D'INTERVENTIONS DU SERVICE

Les territoires des Maisons Départementales des Solidarités de Roissy en Brie, Tournan en Brie, Sénart, Melun Val de Seine, Provins, Fontainebleau, Nemours et Montereau Fault Yonne.



SAVS-SAMSAH

Service d'Accompagnement
Médico-Social
en Seine et Marne

SAVS SAMSAH

1bis rue du Coq Gaulois

77170 BRIE COMTE ROBERT

Tél. : 01 60 02 09 16

Fax : 01 60 02 28 62

E-mail : apf.samsad@aliceadsl.fr

Blog : savs-samsah-brie.blogs.apf.asso.fr

ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au jeudi :

De 9h à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Le vendredi :

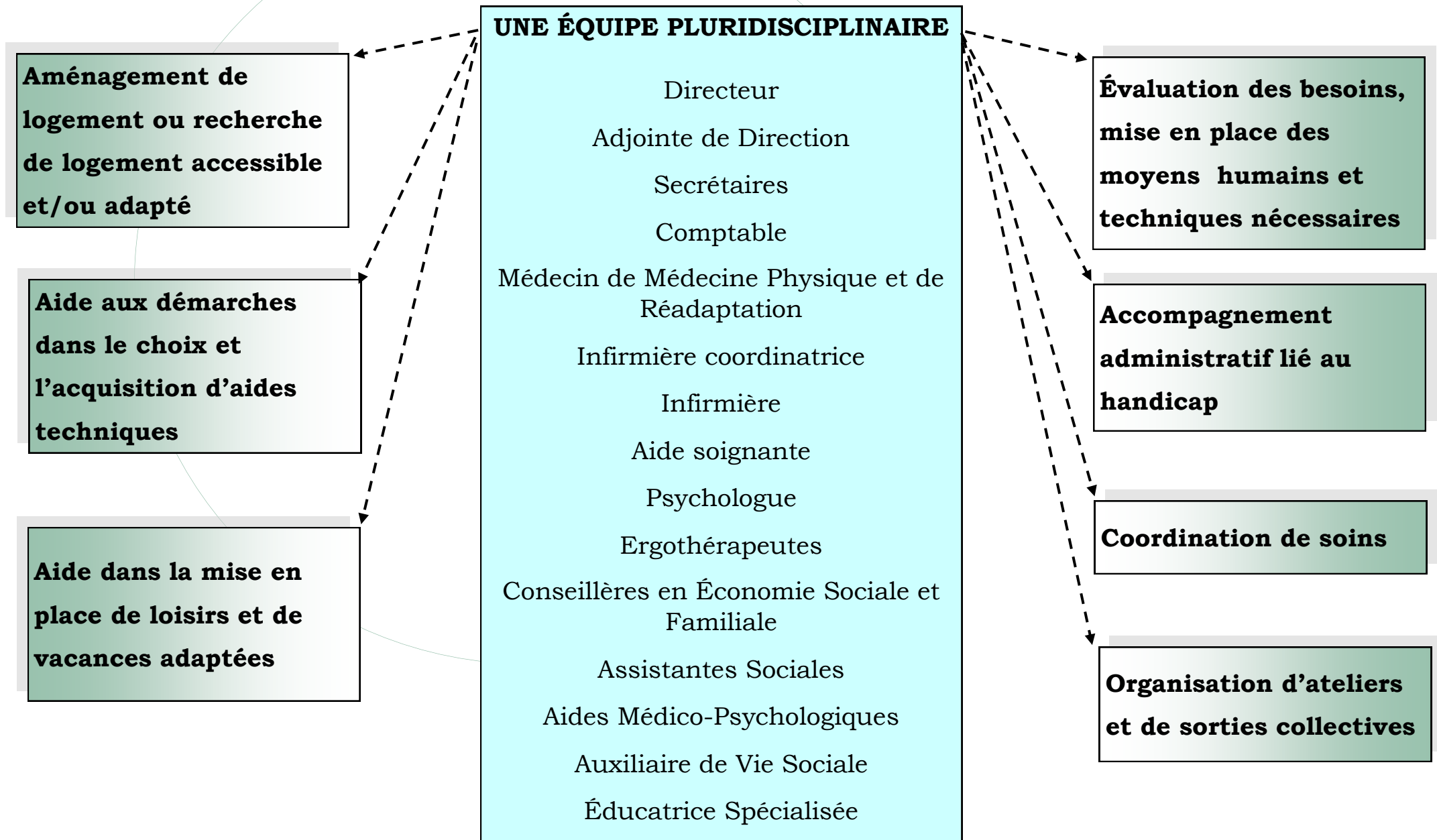
De 9h à 12h30 et de 13h à 16h30

« L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient »

« En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence »

(Extrait de la Charte de l'Association)





Un Projet Personnalisé (PP) sera élaboré avec l'utilisateur.